

La Communauté de communes Pays des Vans en Cévennes recrute
un agent chargé(e) de l'accueil et de l'assistance à la direction
Poste à pourvoir à compter du 1^{er} février 2018

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique de la Directrice des services, elle/il aura pour missions:

- Accueillir, orienter, renseigner le public
- Apporter une aide permanente à la directrice des services en termes de réalisation de tâches administratives d'exécution
- Organiser la partie logistique de réunions

COMPETENCES REQUISES

- **Diplôme(s) ou expérience professionnelle exigée**
 - BAC + 2 exigé
 - Expérience professionnelle dans le domaine administratif et l'accueil du public exigée
- **Connaissances**

Techniques d'accueil, règles de communication, techniques de secrétariat, connaissances générales dans le domaine administratif, domaines de compétence des collectivités territoriales et leur organisation, droits et obligations des usagers.
- **Savoir-faire**

Connaître et savoir utiliser les techniques et outils de communication, renseigner le public, recevoir, filtrer et orienter les appels téléphoniques, adapter son discours en fonction de l'interlocuteur, renseigner sur l'organisation et le fonctionnement de la collectivité, utiliser les outils informatiques, posséder une très bonne qualité rédactionnelle, travailler en équipe, savoir gérer la polyvalence.
- **Savoir être et attitudes requises**

Grande disponibilité vis-à-vis des usagers, très bonnes qualités relationnelles et d'écoute, rigueur et organisation, savoir recueillir une information administrative précise et savoir la restituer, sens du service public, discrétion professionnelle, secret professionnel et devoir de réserve.

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE ET REMUNERATION

- 35 heures hebdomadaires
- Rémunération basée sur grilles indiciaires correspondant au cadre d'emploi concerné.

TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

CANDIDATURES

Lettre manuscrite et CV à adresser avant le 02 janvier 2018 à :

Monsieur le Président
Jean-Paul MANIFACIER
Communauté de communes Pays des Vans en Cévennes
5 rue du temple
07140 LES VANS

*Pour tout renseignement complémentaire, contact :
Mme Elisabeth ALLEGRE au 04 75 37 41 22*